

INFO DU MOIS

Avril 2022



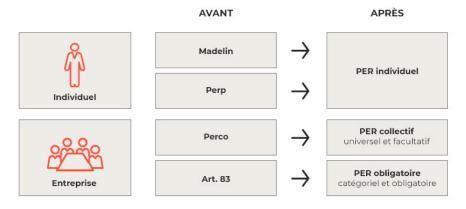
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Depuis la loi PACTE de 2019, l'ensemble des produits d'épargne retraite ont été réunis en un seul contrat : le PER

L'avantage principal de ces modifications est la possibilité de **récupérer** votre **épargne à la retraite sous forme de capital**, en plus de la sortie en rente toujours disponible.

Il s'agit d'une solution sans aucune contrainte permettant de se constituer des revenus complémentaires à la retraite tout en bénéficiant d'une minoration de son impôt au moment du versement.

Le PER se décline sous 3 formes :



*art. 83: Contrat d'assurance vie collectif souscrit par une entreprise au bénéfice de certains de ses salariés.

Points de vigilance!

Néanmoins pour de multiples raisons, vous devez rester vigilant aux opérations de transfert de vos contrats actuels sur ces nouveaux supports :

- Maintien d'un calcul de rente identique
- Fiscalité de l'épargne retraite à l'entrée et à la sortie
- Options de sortie (nombre de rachats possibles)
- Diversité des supports d'investissement
- Frais de transfert

- ...

Vous l'aurez compris, il y a encore de nombreux points qui vont différencier une offre d'une autre et une analyse de votre situation et de votre contrat est primordiale avant toute décision. Pensez à consulter votre conseil avant tout transfert.

Pour information. Merci de votre confiance

Source: www.service-public.fr - expert & finance

Carcassonne

Z.I La Bouriette 205BdGayLussac
11000 CARCASSONNE

Tél 04 68 72 33 83 - 04 68 25 52 57

Mail : cgme@cgmesud.fr

Toulouse
1 Rue des frères Peugeot
31130 BALMA
Tél 05 61 99 55 55

Mail: cgme31@cgmesud.com